



Liberté • Égalité • Fraternité  
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PRÉFET DE LA MOSELLE

Direction Départementale  
des Territoires

Metz, le 28 août 2019

Service Aménagement  
Biodiversité Eau  
Police de l'Eau

Mairie de Saulny  
9 rue de l'Église  
57140 Saulny

Affaire suivie par Michaël Gamarde  
michael.gamarde@moselle.gouv.fr  
03 87 34 34 31

**Objet :** Dossier de déclaration – Construction d'une maison d'habitation rue du Moulin sur la commune de Saulny

**Réf :** Y:\Dossiers instruits\_en cours\Travaux sur cours d'eau\SAULNY

**P.J :** Dossier de déclaration  
Récépissé de déclaration  
Courrier de notification

Madame le Maire,

J'accuse réception du dossier de déclaration, au titre du code de l'environnement (Loi sur l'Eau), concernant l'opération suivante :

➤ **Construction d'une maison d'habitation rue du Moulin sur la commune de Saulny**

Ce dossier a été déposé par : SCI JOY  
76– 25 rue de la Folie  
57050 METZ

Je vous transmets, sous ce pli, pour information :

- un exemplaire du dossier de déclaration ;
- un exemplaire du **récepissé de déclaration n°57-2019-00287** en date du 5 juin 2019, accompagné du courrier de notification.

Conformément à la réglementation en vigueur, je vous remercie d'afficher en mairie durant une période de un mois minimum, copie du récepissé de déclaration.

A l'issue de cette période, vous voudrez bien me retourner un certificat d'affichage précisant les dates de publication.

Je vous prie d'agréer, Madame le Maire, l'expression de ma considération distinguée.

Le Chef du Service Aménagement  
Biodiversité Eau

Olivier Arnould